

Journal

ÉDITION JUIN 2020

L'écho du Village

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION ◆◆◆ WWW.STBRES.FR



PRÉSENTATION

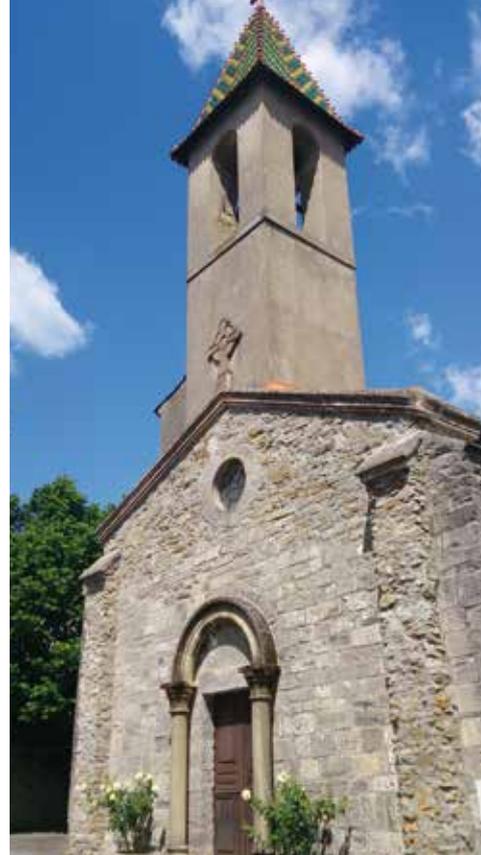
du nouveau conseil municipal

TRAVAUX RÉALISÉS

en 2019

Parole aux **ASSOCIATIONS**

INFORMATIONS diverses



◆◆◆ SOMMAIRE

Edito : "le mot du maire"	3
Infos pratiques	4
Etat civil	5
Présentation équipe municipale	6-7
Urbanisme	8
Actualité locale	9
Jeunesse	10
Vie Associative / Seniors	11 à 13
Informations diverses	14-15

ÉDITO



L'écho du Village 2020 que vous avez entre vos mains, seulement en ce début juin, souligne la période perturbée que nous traversons. Il reflète néanmoins la transition et la continuité de l'activité municipale.

Je tiens, au nom du nouveau conseil municipal, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'élection municipale du 15 mars dernier. Nous en ferons bon usage.

La pandémie du COVID 19 qui touche le monde, n'a pas épargnée notre pays. Nous n'avons, heureusement à ce jour, pas eu à déplorer de cas grave dans le village.

« Je formule à cette occasion le vœu que toutes les personnes souffrantes retrouvent une bonne santé. »

Le respect des consignes sanitaires observé par tous nous permettra d'entrevoir avec prudence des jours meilleurs. Le retour à l'école, avec un effectif réduit d'élèves en est un premier signe.

Les couturières de l'Association Art & Loisirs ont bénévolement confectionné 600 masques, mis gratuitement à la disposition de la population. Grand merci à elles. Ce geste de solidarité démontre que la vie associative n'est plus que jamais indispensable à la vie du village.

Les nouveaux conseillers ont assuré une permanence à la salle des Oliviers pour la distribution des masques commandés par la commune. Une distribution à domicile a été effectuée pour servir les personnes âgées.

Il nous faut maintenant reprendre le cours de la vie communale. Je peux vous assurer, que dans le respect de notre programme, nos objectifs pour le deuxième semestre 2020 et début 2021, guiderons nos actions :

- Création du city parc
- Remplacement de la chaudière de l'école
- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Je suis le garant du dynamisme de cette nouvelle équipe municipale, désireuse de s'investir pour le bien-être de tous les habitants.

Maire de Saint-Brès
Jean-Pierre CHARPENTIER

MAIRIE SAINT-BRÈS

254 Chemin de la Filature, 30500 Saint-Brès.

Tél. 04 66 24 01 25 - Fax. 04 66 24 38 61

E-mail : mairiestbres@gmail.com

Site Internet : www.stbres.fr

Horaires : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h.
le mercredi de 10h à 11h30.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. CHARPENTIER (Maire)	Vendredi et sur rendez-vous
M. TAQUET	Lundi 16h à 18h
M. BAPTISTE	Mardi 16h à 18h
M. BATAILLE	Jeudi 16h à 18h



DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT VICTOR DE MALCAP

Pour l'enlèvement à domicile des encombrants, téléphoner à la Communauté de Communes pour s'inscrire.

Service environnement :
tél. 04 66 61 32 93

Horaires :
lundi de 14h à 17h, mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Fermé dimanche et lundi matin.



BIBLIOTHÈQUE

Adresse : ancienne Mairie.

Heures d'ouverture :

le lundi de 9h30 à 11h, le mardi de 8h30 à 11h et pendant les vacances scolaires, le mercredi de 8h à 11h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CÈZE-CEVENNES

Siège social : 120 route d'Uzès - 30500 Saint Ambroix.

Adresse postale : 120 route d'Uzès prolongée - 30500 Saint Ambroix.

Tél. 04 66 83 77 87

E-mail : info@ceze-cevennes.fr

Site Internet : www.ceze-cevennes.fr

LES NUMÉROS D'URGENCE

15 > SAMU

18 > POMPIERS

17 > POLICE

112 > URGENCE

Centre anti-poisons
de Marseille
Tél. 04 91 75 25 25



TABLE ANNUELLE DES **ACTES DE L'ÉTAT CIVIL 2019**

Nous ne pouvons faire état que des avis de naissance qui nous sont envoyés par la ville d'Alès, seule commune à nous les faire parvenir, et dont les parents ont donné leur accord pour apparaître dans ce bulletin.

◆ **NAISSANCES**

09-01-2019 BRUNI Bianca
 05-08-2019 MARTEL ALQUIER Mathéo
 07-11-2019 FERNANDE Gaël
 18-11-2019 AUTHIER Mayron

◆ **DÉCÈS**

01-03-2019 GAUTHIER Sacha à Saint-Brès
 19-04-2019 GALLY Maurice à Saint-Brès
 08-12-2019 THOMAS - GALLART Ep. CERVENY-
 Marie Rose à Saint-Brès

◆ **MARIAGE**

04-05-2019 VAYRON Pascale
 & ROBLES Bernard

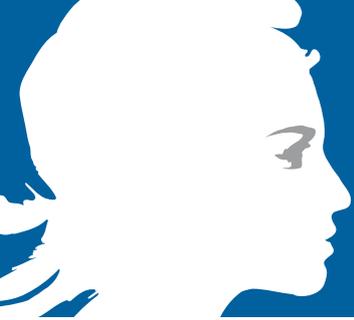
TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

07-03-2019 REBINDAINE Anthony à NIMES
 11-05-2019 LOOTEN Jacques à NIMES
 12-07-2019 ROCHETTE Vve DOULCIER Suzanne
 26-12-2019 BEZON Gilbert à Molières sur Cèze



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

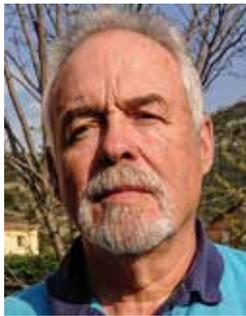
- **En Mairie :** Etat Civil - Demande d'Acte de Naissance - Urbanisme.
- Vous trouverez également tous les renseignements sur le site Internet de la commune **www.stbres.fr** à la rubrique «Mairie», «Démarches Administratives».



UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



**CHARPENTIER
JEAN-PIERRE**
MAIRE



TAQUET HERVÉ
1er Adjoint



BAPTISTE DIDIER
2ème Adjoint



BATAILLE CHRISTIAN
3ème Adjoint



LOBIER JÉRÔME
Conseiller municipal



HUGLI CÉLINE
Conseillère municipale



**DE MARINIS
MÉLANIE**
Conseillère municipale



BUTIN NICOLAS
Conseiller municipal



**ARNAULD
CHRISTIAN**
Conseiller municipal



**BOUTONNET
CORINNE**
Conseillère municipale



CIOFOLO AXELLE
Conseillère municipale



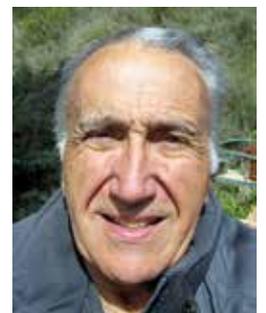
CRÈS ARMEL
Conseiller municipal



GENTILE MICHEL
Conseiller municipal



MARTEL CINDY
Conseillère municipale



SUGIER ALAIN
Conseiller municipal

Le 15 mars dernier à eu lieu les élections municipales 2020.
Voici donc vos nouveaux élus et rappel du programme.

RAPPEL DU PROGRAMME PROPOSÉ POUR LA MANDATURE 2020-2026

SPORT

- La création d'un city-parc, permettant aux enfants la pratique de diverses activités sportives. Cet équipement sera mis à la disposition de l'école. Il sera situé près de la salle des Oliviers.
- Un parcours de santé sera aussi réalisé dans cette zone, il sera agrémenté par la création d'un jardin botanique.



ASSOCIATIONS - CULTURE

- La salle des Oliviers aura vocation à s'ouvrir aux associations pour la pratique de leurs activités.



PATRIMOINE

- La réfection de l'intérieur de l'église sera réalisée, elle permettra le retour à la vie culturelle et culturelle.

ÉCOLE

- Assurer la pérennité de l'école, nous conforterons son budget de fonctionnement et procéderons à des travaux d'aménagement des locaux (remplacement de sa chaufferie) et de sécurisation de la sortie des classes.



VOIRIE

- Réfection de la voirie 2^{ème} partie, chemin des Diligences.
- Sécurisation du pont Fargier, chemin des Diligences.
- Travaux d'embellissement et fleurissement du village.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019



CHEMIN DE BROUGNAC



CHEMIN DE LA SOURCE

Mise en sécurité de cheminements piétons
La mise en sécurité le long de la RD 904 (prolongement du trottoir dans la traversée du village jusqu'au chemin de la Carrierasse) ;

Mise en sécurité chemin de Brougnac
Deux ralentisseurs ont été installés sur le chemin de Brougnac. Ces dispositifs ont pour objectif de limiter les vitesses parfois excessives sur ce chemin communal. La vitesse sera ainsi limitée à 30 km/h sur cette route.



LA CARRIERASSE



ILLUMINATION DE NOËL

Réfection voirie (chemin de la Source, partie du chemin des Diligences, chemin du petit Châtaignier).

Rénovation de l'appartement locatif proche de l'école.

Rénovation des marquages horizontaux en traversée de village.

Installation de 19 motifs lumineux de Noël supplémentaires.



PRÉVISION DES TRAVAUX EN 2020

- **Remplacement** de la chaufferie de l'école.
- **Sécurisation** du pont Fargier, chemin des Diligences : reprise des infrastructures de ce dernier pour assurer un cheminement sécurisé pour les piétons aux abords de l'ouvrage avec la **pose de parapets**.
- **La création d'un city-parc**, permettant aux enfants la pratique de diverses activités sportives. Cet équipement sera mis à la disposition de l'école. Il sera situé près de la salle des Oliviers.
- **finalisation** de la révision du P.L.U.



NOUVEAU SITE INTERNET

Désormais vous pouvez consulter le nouveau site Internet de la commune en suivant le lien ci-dessous. Vous y retrouverez toutes les informations concernant la vie de notre village.

www.stbres.fr

BUS INFORMATIQUE

Un bus informatique à votre rencontre pour vous accueillir, vous informer, vous orienter et vous aider dans vos démarches administratives est l'objectif de ce bus informatique. Il est équipé d'une connexion Internet haut débit, d'un téléphone, de 10 postes informatiques et d'une imprimante-scanner.



Le personnel accueillant vous accompagnera et vous guidera entre autres pour :

- Vos démarches administratives en ligne (création d'un compte, d'un dossier numérique, d'un accès à votre espace personnel, de déclarations ou de simulations de droits en ligne, premier accueil CAF),
- La création d'une adresse mail,
- L'achat de titre de transport,
- Demande de casier judiciaire,
- Procédures dématérialisées,
- Services de préfecture (carte grise, cession de véhicule...),
- Services de gendarmerie (en ligne),
- Espace emploi (consultation des offres d'emploi et de formation, télé-candidature, aide à la mobilité)...

Le bus informatique sera à Saint-Brès le 4^{ème} mardi du mois de 14h à 16h - Parvis de la mairie.

BOÎTE A LIRE



Une boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Deux sur la commune :

- **une se situe à l'abribus le long de la RD 904 près de l'école,**
- **une autre chemin de Jovit.**

Dans ces boîtes vous trouverez des livres à la disposition de tout le monde, sans contrepartie. Ainsi la commune cultive une attractive culture du livre.

INAUGURATION

Création d'une nouvelle dénomination de la place du cimetière qui devient place de la paix.

A cet effet une plaque commémorative en l'honneur de toutes les guerres a été posé en présence des anciens combattants et des Elus.



FIBRE OPTIQUE



Installation d'une armoire fibre optique au niveau de la rue du Pont permet aujourd'hui un débit dit VSL2 supérieur à l'ADSL, financé par le département du Gard.



ÉCOLE DE SAINT-BRÈS

L'école de Saint-Brès compte **deux classes de 4 niveaux chacune**. C'est avec bonheur que les **30 élèves inscrits en 2019/2020** poursuivent leur scolarité dans un cadre familial, autour de projets interdisciplinaires riches.

"L'eau présente et absente" est le thème annuel développé pour cette année scolaire. Par des observations de l'espace proche (lavoir, cours d'eau, circuit eau domestique), des expérimentations, des représentations artistiques (participation au projet "Ronde des œuvres") et de l'écriture (projet "Mes Mots Art Vive"), les élèves sont amenés à développer des compétences variées et à exposer leurs travaux lors de temps forts avec les familles.

L'école propose des projets où l'éducation morale et civique est au cœur des problématiques : différence, respect, solidarité, partage, lien intergénérationnel.

L'équipe éducative remercie chaleureusement les familles et la mairie (élus et agents municipaux) pour leur implication dans la vie de notre petite école.

Ci-dessous 4 exemples de temps forts : sortie environnement, commémoration, téléthon, élection.

Sortie forêt avec l'ONF

27 septembre, ramassage de déchets à la rivière.



CLASSE DES GRANDS



CLASSE DES PETITS



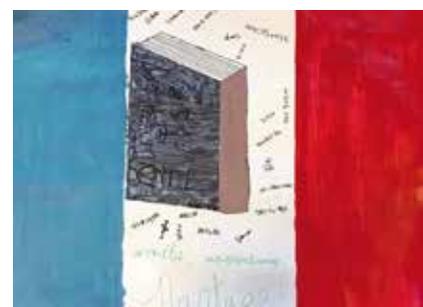
Commémoration 11 novembre et arbre de la paix



Fabriquer des décorations et objets sur le thème de Noël.

Objets présentés lors d'un marché de Noël pour recevoir les dons.

105 euros récolté au profit du Téléthon !



Actions civiques !

Dans les conditions exactes d'une vraie élection, les élèves de la classe des grands sont passés dans l'isoloir pour élire le drapeau de l'école.



PHOTO DE CLASSE

Cette année, nous avons la chance de garder la même équipe enseignante : Mme Emeline Bellotto en tant que directrice de l'école et maîtresse de la classe des maternelles et CP ; et Mme Charlotte Quoniam, maîtresse des élèves du CE1 au CM2. Elles peuvent toujours compter sur l'aide de l'ATSEM Sara Durr.

Annick Brunatto et Carine Allain continuent de s'occuper de la cantine et de la garderie, Laurent et Marc du ramassage scolaire, sans oublier Dominique qui s'occupe de l'entretien des locaux.

Des activités extrascolaires sont proposées le lundi par le centre de loisirs Accès pour tous, le mardi et le jeudi par l'association Créations et Découvertes de Poly Law.

DÉTAILS DES ACTIVITÉS :

Photos de classe, le 13 novembre. Ces photos ont été proposées ensuite à la vente sous différents formats et différents supports.

Noël, spectacle de magie "La folle histoire de Noël" de Alain BURCET, président de l'Académie des arts magiques, le **18 décembre**, financé par la mairie, suivi de la distribution des cadeaux.

Carnaval, le 12 mars, organisé par les maîtresses, avec le soutien de plusieurs parents.

Pâques, chasse au trésor, le 18 avril, organisée par les enseignantes sous forme de 6 ateliers, dans le parc du village.

Sortie de fin d'année, les 6 et 7 juin, grâce à l'investissement des enseignantes, de profiter des activités et expositions proposées par **Micropolis, la cité des insectes**, située en Aveyron. Cette sortie a été financée pour moitié par l'association, pour le quart par la mairie. Les parents ont tous accepté

ASSOCIATION DU **SOU DES ÉCOLES**

de verser une somme raisonnable pour finaliser le budget.

Kermesse, organisée en collaboration avec les enseignants, **l'après-midi du 27 juin.**

Soirée spectacle le 28 juin. Présenté par les enfants, buvette, paella préparée par un parent de l'école ou menu enfant, quiches, pizzas étaient proposés suivi d'une soirée dansante.

Pour chaque animation, la Société du sou a financé et proposé un goûter aux élèves en adéquation avec le thème. Nous avons aussi débloqué des fonds au cours de l'année pour répondre aux demandes des enseignantes.

Toutes ces activités ont pu être mener à bien grâce à l'aide des parents bénévoles, à l'investissement des maîtresses, au financement de la mairie et au soutien du Comité des fêtes !!!

Nous tenons à remercier toutes ces personnes qui ont donné de leur temps, de leur énergie ainsi que les donateurs anonymes.

Les enseignantes ont prévu plein de projets tout au long de l'année, auxquelles la Société du sou donnera toute l'aide humaine et financière nécessaire pour la culture et l'épanouissement de vos enfants.



SPECTACLE DE NOËL



ASSOCIATION **ART & LOISIRS**

Après 10 années d'existence, l'association Art et Loisirs compte aujourd'hui une **vingtaine d'adhérentes** partageant la même passion pour l'art créatif, **atelier "patchwork, boutis, tricot"**.

C'est dans une ambiance conviviale que chacune s'adonne à son travail, n'hésitant pas à partager leur savoir-faire avec l'ensemble, des moments d'échange et de bonne humeur nécessaires pour ce groupe de copines.



L'association a pour but :

- partager, rompre la solitude et l'isolement,
- créer et de développer des rencontres et des liens entre ses membres,
- d'organiser des activités et manifestations de loisirs,
- de participer à l'animation de la vie communale.

Diverses manifestations sont organisées par le club, permettant à celui-ci de se faire connaître au sein du monde associatif et de montrer ses qualités autant techniques qu'humaines :

- gâteaux et galettes des rois en janvier,
- journée de l'Amitié avec invitation des clubs alentours afin d'exécuter un ouvrage préparé par le club, une centaine de personnes présentes,
- sortie dans d'autres clubs pour des journées de l'amitié,
- sortie repas pour préparer les congés d'été,
- exposition et Marché de Noël pour finir l'année en fanfare à la salle des Oliviers.

Les ateliers patchwork, boutis, tricot ont lieu le lundi de 14h à 17h à la salle de réunion de la mairie de Saint-Brès.

Composition du bureau : présidente Danielle BERARDI, secrétaire Michèle BONNAUD, trésorière : Jeanine TAQUET.

Pour nous rejoindre ou pour tous renseignements complémentaires, **Danielle BERARDI au 04 66 52 40 87 ou 06 70 50 16 69.**

COMITÉ **DES FÊTES !**

Rétrospective 2019 :

- 20 Avril - Soirée Kitch
- 8-9 Juin - Tournée des brioches
- 14-15 Juin - Fête du Village
- 14 Septembre - Repas du cochon grillé
- 26 Octobre - Halloween

Nous remercions grandement les membres, ainsi que nos partenaires et tout les participants à nos événements de contribué à notre succès.

Merci pour ces 5 années que nous venons de vivre ensemble mais à ce jour nous sommes obligés de mettre en pause le comité car nous n'avons pas suffisamment de monde pour le faire tourner. Ne perdons pas espoir qu'un jour le phœnix renaisse de ses cendres.

ASSOCIATION **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

Le 3 avril 2018 une nouvelle association était créée dans le village, **L'Association Patrimoine, Histoire et Souvenirs de Saint-Brès Gard** le dossier déposé à la Sous Préfecture d'Alès obtenait son inscription sous le N° W301005156 avec parution au J.O le 29 septembre 2018.

Le bureau de l'association est composé de : président Jean Louis Borrelly, secrétaire Jean Luc Meffre, trésorier Christian Arnault membres du bureau Mmes Trichot et Cavagna.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place de l'association, notre programme d'activité prévoit de commencer début 2020 par des conférences débats sur l'histoire et le patrimoine du village.

CLUB TIR DÉTENTE

28 ans d'existence, pour l'association !

Petite rétrospective, 1992 voit la création d'un petit stand de tir de 25 m avec 7 amis. Dix ans plus tard déjà 80 licenciés.

Achat de terrain avec un projet d'un stand de tir de 50 et 100 m, 140 membres. La gestion saine de notre association, nous a permis d'agrandir nos installations et la création d'un bâtiment principal. Cette opération a été piloté par un architecte lors de la phase du dépôt du permis de construire. A noter que le terrassement a été effectué par l'entreprise locale voisine, TPLR Thoulouze. Cette construction sur deux étages pris deux années, car étant effectué par nos soins, où toutes les autorisations d'agrément, départementale, régionale, nationales nous furent accordées.

Depuis, tout au long de l'année des rencontres interclub et régionales ont lieux. **Une équipe se forme elle participe sur des stands longues distances pouvant aller jusqu'à 700 m.**

Des policiers municipaux agents de l'ONF ont pu se former à la pratique du tir. Suite au décret sécurité intérieur, nos installations des **contrôles de Gendarmerie ont été effectués.** **Une visite de courtoisie à également été effectuée par deux Adjointes de la mairie de Saint-Brès.**

En ces temps difficiles prenez soins de vous et de vos proches.
Pierre ROUSSEL - Président du stand de tir.

AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-BRÈS

Cette année les **chasseurs de faisans et de perdreaux ont eu 4 lâchés**, représentant 160 pièces. Pendant ce temps-là, **l'équipe du gros gibier**, prélevait un peu plus de **50 sangliers**.

On ne doit pas oublier les consignes de sécurité dites à chaque jour chassé et de bonnes pratiques qui s'imposent.

L'avenir de l'Amicale des Chasseurs de Saint-Brès est en péril par un manque de chasseurs Saints Brésiens...

Serait-il bon de réfléchir sérieusement à une entente avec une commune proche ?

L'assemblée générale est prévue pour le 10 Avril 2020 à 20h30, à l'ancienne mairie mais risque d'être reportée à cause du Covid-19. **Une nouvelle date sera affichée en mairie.**

Nicolas De Marinis - Président.

TRADITIONNEL REPAS DES AÎNÉS 2019

Le dimanche 12 janvier 2020 s'est déroulé à la salle des Oliviers le traditionnel repas des Aînés. Environ 85 personnes ont participé à cette journée festive répondant à l'invitation du CCAS et de la mairie de Saint-Brès. Les convives ont pu déguster un repas préparé et servi par Bruno Traiteur à Rousson. Et pour l'animation l'Orchestre Rétro Saxo.



Conditions d'Inscription au repas 2021. **Ce repas est offert aux personnes qui résident sur la commune au 1^{er} janvier 2020 et qui ont 65 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint quelque soit leur âge.** Journée de convivialité pour nos Aînés.

SENIORS



RAPPEL

EAU & ASSAINISSEMENT

Pour l'année 2020 les tarifs Eau et Assainissement qui paraîtront sur votre facture seront :

- Eau : 1,34 Euros/m3
- Assainissement : 2,62 Euros/m3
- Prix Total : 3,96 Euros/m3

Nettoyage du réservoir réalisés par les employés communaux et les élus.

DERNIÈRE MINUTE



- Nous remercions l'association "Arts & Loisirs", dans le cadre du Covid-19, pour la confection de nombreux masques en tissu réutilisables pour les habitants de Saint-Brès.
- La commune remercie également un généreux donateur, pour un don anonyme de 500 €.

NOUVEAU CARTO-GUIDE

Nouveau carto-guide des Espaces Naturels Gardois "Cévennes Haute Vallée de la Cèze" avec ses 240 km d'itinéraires à parcourir en itinérance ou en boucle, à pied, à VTT ou à cheval.

Carto-guide en vente au prix de 5 € dans les bureaux d'informations touristiques de Cèze Cévennes, Décathlon, en supermarchés, en bureaux de presse ou en commande sur le site de l'ADRT.



OBLIGATIONS LÉGALES NETTOYAGE DES RUISSEAUX



Selon l'article L. 215-14 du code de l'Environnement : "L'entretien régulier a pour objet de :

- permettre l'écoulement naturel des eaux
- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique :
 - par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non
 - par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Le riverain doit également assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques."



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT SENSIBILISATION DES ADMINISTRÉS

Notre commune fait partie des 72% des communes du GARD concernées par les obligations légales de débroussaillage prévues par le Code Forestier dans son article L131-10.

La mise en œuvre du débroussaillage obligatoire à l'échelle communale demande avant tout une bonne information des administrés afin de :

- Les sensibiliser au risque que représentent les incendies de forêt et leur faire prendre conscience de la nécessité de débroussailler pour s'en protéger.
- Leur faire connaître leurs obligations.
- Leur apporter les informations techniques, juridiques et pratiques nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

Une bonne information permet de convaincre le plus grand (90 à 95 % des administrés), limitant ainsi les démarches coercitives pénibles tant pour le Maire que pour les propriétés visés. A ce titre la commune a organisé le samedi 2 mars 2019 une réunion d'information à la Salle des Oliviers sur les Obligations Légales de débroussaillage et l'emploi du feu.

RAPPEL DES RÈGLES

Obligation d'intégration des O.L.D au PLU (Plan local d'urbanisme) obligatoire à la prochaine révision.

Si votre habitation se situe à une distance inférieure à 200 m d'un espace sensible de plus de 4 ha (bois, landes, maquis, garrigues, plantation, reboisement, vous êtes tenu de respecter les obligations légales de débroussaillage

L'arrêté préfectoral n°2013008-0007 du 8 janvier 2013.
Fixe les modalités de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires.

En zone urbaine : le propriétaire du terrain doit débroussailler l'intégralité de sa parcelle.

En zone non urbaine le propriétaire doit débroussailler et maintenir en état débroussaillé sur une profondeur de **50 m** autour de son habitation et constructions, chantiers et installations de toute nature.

Les voies d'accès privées doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 5 m à l'aplomb de la voie et ses accotements de manière à laisser un gabarit de sécurité de 5 m.

ATTENTION, le débroussaillage de **50 m** doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de la propriété, les travaux peuvent s'étendre sur là ou les parcelles voisines.

La profondeur de 50 m est calculée à partir de chaque côté de bâtiment pour une construction ou de chaque point de la limite du chantier ou de l'installation de toute nature.

Précision : le maire peut porter par arrêté cette profondeur de 50 à 100 m en cas de risque fort ou d'enjeux importants difficiles à protéger tels les campings, les aires de stationnement de caravanes ou les aires d'accueil du public.

SANCTIONS

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral concernant les obligations légales de débroussaillage autour des habitations et de leur accès sont passibles d'une amende **5e classe ou de 4e classe** selon le terrain en cause.

Nota : Un propriétaire qui n'a pas réalisé ses obligations de débroussaillage légales peut se voir mise en demeure par le maire de sa commune de les réaliser. Si la mise en

demeure n'est pas respectée, la commune pourra pourvoir d'office aux travaux aux frais du propriétaire. Une amende d'un montant maximal de **30 euros par mètre carré non débroussaillé** peut alors être prononcée.

RÈGLES SUR L'EMPLOI DU FEU

INTERDICTION

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets).

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie de cyprès, sont concernés par cette interdiction permanente.

DÉROGATION

Cette dérogation s'applique uniquement au brûlage des déchets verts issus du débroussaillage réglementaire, dès lors qu'aucun autre moyen d'élimination des résidus de coupe facilement n'est accessible facilement (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts) et à condition que l'incinération s'effectue à une distance minimale de **200 m de bois et forêt**. Arrêté du 31/08/2012 relatif à l'emploi du feu

Cette dérogation est accordée aux propriétaires des terrains et leurs occupants dans le but de leur faciliter le respect de l'obligation de débroussaillage lorsqu'elle s'impose à eux.

LIENS INTERNET UTILES

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage/Documentation-et-courriers-types->
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

NOUS REMERCIONS **LES ANNONCEURS CI-DESSOUS** QUI ONT AIDÉ
GRÂCE A LEUR PARTICIPATION A ÉDITER CE BULLETIN

JOUVERT

Etablissement JOUVERT SARL

FUEL - CHARBON

LA THUILLERE MERCOIROL 30110 LAVAL-PRADEL

Tél. 04 66 34 36 90

SARL SOFIBAT

CHEMIN DE LA LIQUIERE

30500 Saint Brès



sofibat.bernard@bbox.fr

Tél./Fax : 04 66 24 12 90

Capital social 64 028,59 € - Code : N.A.F :
SIRET : 33799799300023 - RCS : 337997993 - N.I.I : FR

K-ELEC
CRUVELLIER

65 chemin les Agonèdes
30340 Saint Julien les Rosiers
Tél : 04 66 86 15 89 - Fax : 04 66 78 91 30
Mail : contact@kelec.fr - www.kelec.fr

GARAGE.TECHNIC-AUTO

Mécanique
Carrosserie / Peinture
Electricité (outil de diagnostic)
Dépannage



LES BEAUSSELS - 30500 SAINT AMBROIX

Tél. : 04 66 24 39 64 - Port. : 06 85 65 13 43

SAS PELLET



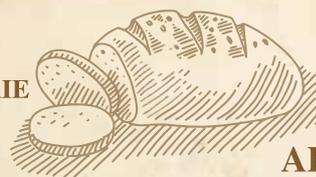
TP - CARRIERE

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
VRD - TERRASSEMENT
CARRIERE ET
RECYCLAGE DE MATÉRIAUX INERTES

Cabane vieille - 30430 BARJAC - Tél. : 04 66 24 50 44 - Télécopie : 04 66 24 59 04
mr-saspellet@sas-pellet.fr - Site : www.sas-pellet.fr

BOULANGERIE PATISSERIE SUGIER

PAIN
VIENNOISERIE



ARTISANAL

I, rue de la cèze
30410 Molières sur cèze

Tél : 04 66 24 24 20 - Ouvert 7j/7

CEVENN' MENUISERIE

ALU - PVC - BOIS - EXPERT STORISTE

04 66 25 40 00

137 Route d'Alès
30500

cevenn-menuiserie@orange.fr

SAINT AMBROIX

LAUPIE T.P.

TRAVAUX ROUTIERS-MEYRANNES

04 66 24 05 35 04 66 24 18 86

951 route de Bessèges, Clairac - 30410 MEYRANNES
contact@laupie.fr